

DEPARTEMENT DE L'AUDE

---

*VILLE DE CARCASSONNE*

°\_°\_°\_°\_°\_°

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**CARCASSONNE**  
**PATRIMOINE Mondial**

SEANCE DU 8 MARS 2012

## **DELIBERATION N°01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

L'exercice budgétaire 2012 se déroulera, comme chacun le sait, dans un contexte de crise économique, financière et sociale gravement préoccupante, dont les effets n'épargnent pas les collectivités locales.

En effet, celles-ci doivent faire face notamment à une baisse des dotations d'Etat, à un assèchement des financements provenant du secteur bancaire, et en même temps à la nécessité de maintenir l'investissement et donc l'emploi.

De nombreuses collectivités locales, à cause de la crise bancaire, vont être contraintes d'abandonner ou de reporter des projets d'investissement qui ne trouvent pas de financement.

Toutefois grâce à la politique que nous menons depuis notre arrivée aux affaires et qui a pu se concrétiser au cours des exercices 2010 et 2011, la Ville de Carcassonne est particulièrement bien armée pour relever ces défis, comme vous allez pouvoir le constater à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire.

### **1) La gestion 2011 :**

A la clôture de l'exercice 2011, le budget principal de la Ville dégage un déficit d'investissement de **2.841.433,39 € (2010 : -1.161.532 €)** et un excédent de fonctionnement de **8.601.395,92 € (2010: +8.236.286 €)**.

Ces résultats s'expliquent par :

- en **investissement**, une absence volontaire de recours à l'emprunt en 2011, qui permet de désendetter la Ville de **5.500.000 €** supplémentaires.
- en **fonctionnement**, un accroissement d'environ **300.000 €** de l'excédent de l'exercice 2011, hors résultat reporté.

Je reviendrai en détail sur la présentation des comptes 2011 lors de l'examen du compte administratif et je vous renvoie, pour l'analyse financière 2011, au travail effectué par le cabinet BST.

### **2) Les éléments du budget 2012 :**

#### **➤ Les dépenses d'équipement**

A l'automne 2011, la Ville s'est dotée d'un outil de programmation qu'aucune municipalité n'était jusqu'ici parvenue à mettre en place, le plan pluriannuel des investissements (PPI).

Ce plan qui est annexé au présent rapport, constitue un document de travail, de prospective et d'anticipation qui prévoit notamment une autorisation d'inscriptions budgétaires de **19.600.000 €** en 2012, reports compris, en augmentation de 60 % par rapport au BP 2011.

Cette autorisation d'inscriptions est fondée sur des hypothèses de résultats budgétaires annuels, déterminant la capacité d'autofinancement et donc le montant des dépenses d'équipement annuelles, le recours à l'emprunt étant préétabli en fonction de la prospective financière et des nécessités de désendettement.

Il s'agit donc d'un plan glissant, qui sera réactualisé chaque année en fonction notamment de l'avancement des programmes, des excédents disponibles, des reports, des subventions obtenues, etc.....

Ce plan sera complété pour l'exercice 2014 et progressivement étendu aux années 2015 et 2016.

Les opérations figurant sur l'exercice 2012 seront donc reprises au budget primitif (reports et inscriptions nouvelles) et seront financées par :

- l'autofinancement constitué par l'affectation de l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2011 disponible (**7.000.000 €**), un complément de virement de la section de fonctionnement (**1.800.000 €**) le déficit d'investissement reporté étant également couvert par cet excédent (**2.800.000 €**).
- les subventions (reports et inscriptions nouvelles) **400.000 €**
- le FCTVA (**880.000 €**), la taxe d'aménagement (**375.000 €**).
- un recours maximal à l'emprunt de **4.500.000 €**, ajusté en fonction de l'avancement des programmes d'équipement et détaillé ci-après.

Je me permets de faire remarquer que jamais dans l'histoire des finances de la Ville, l'autofinancement n'avait atteint un tel niveau, et jamais non plus l'intégralité de l'excédent disponible n'avait été affecté au financement des dépenses d'équipement.

Cette capacité d'autofinancement illustre bien la maîtrise restaurée de nos finances et laisse entrevoir une sortie prochaine du réseau d'alerte.

### ➤ **La dette**

En 2011, pour la deuxième année consécutive, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt, ni pour le budget principal, ni pour les budgets annexes.

Le désendettement s'est donc poursuivi de manière conséquente, puisque sur les années 2010 et 2011, le stock de dette a diminué d'un peu plus de **11.000.000 €** pour s'établir à **62.000.000 €** au 1/1/2012 (budget principal).

Je rappelle que la capacité de désendettement de la Ville est inférieure à 9 ans fin 2010 et de 6,8 ans fin 2011, alors qu'elle était de 21,6 ans en 2007.

En 2012, notre objectif de recours à l'emprunt est fixé à un maximum à **4.500.000 €**, niveau inférieur à celui de l'amortissement annuel. L'endettement de la Ville continuera donc à décroître.

Cet emprunt sera composé d'un contrat de **3.500.000 €** souscrit en 2011 auprès du Crédit Agricole et d'une recherche de nouveau financement éventuel de **1.000.000 €**, ajusté en fonction de la réalisation des dépenses d'équipement.

L'accroissement important de notre autofinancement peut nous permettre d'éviter une recherche de nouveau financement, très appréciable dans un contexte actuellement très défavorable.

En 2012, le remboursement du capital d'emprunt sera assuré par les amortissements (**2.100.000 €**) et un virement de la section de fonctionnement de **3.450.000 €**.

Le total du virement du fonctionnement à la section d'investissement s'établira donc à **5.250.000 €**, en augmentation de **47 %** par rapport à 2011.

Le coût anticipé de la dette au 01/01/2012 est estimé à **2,61 %** et le niveau de sécurisation de l'encours sera relevé progressivement : les emprunts à taux fixe représentent **45 %** du total de l'encours au 01/01/2012 (**32 %** en **2010** et **45 %** en **2011**).

L'intégralité de cet encours reste classé A-1 selon les critères de la Charte de Bonne Conduite, et présente donc un risque très faible, aucun emprunt toxique ne figurant dans la dette.

Enfin, l'encours est toujours bien diversifié entre :

- le groupe Crédit Agricole : 39 %
- DEXIA : 27 %
- la Société Générale : 18 %
- le groupe Caisse d'Epargne : 16 %

➤ **Le fonctionnement :**

En 2012, les dépenses de fonctionnement s'établiront à environ **65.800.000 €** contre **63.800.000 €** en 2011 (**+3,1 %**).

Les charges de personnel qui constituent le principal poste de dépenses, verront leur progression limitée à **1,7 %** et s'établiront à **32.000.000 €**.

Les charges à caractère général représenteront environ **14.600.000€** hors réserves, et progresseront de **4,5 %**, l'essentiel des crédits nouveaux étant consacré aux dépenses d'énergie, d'eau, de carburants et de nettoyage.

Les charges de gestion courante progresseraient d'environ **1,7 %** (participation au fonctionnement des écoles privées : **+ 16 %** ; au SDIS : **+ 2 %**, le montant des subventions versées restant globalement stable.

Nous anticipons par ailleurs une évolution des charges financières que nous fixerons, à titre prudentiel à un maximum de **6 %** (intérêts : **1.750.000€**).

Ces évolutions de dépenses seront enfin compensées par une diminution de **1.200.000 €** des charges exceptionnelles qui avaient en effet supporté en 2011 l'annulation des titres de recette émis à l'encontre de la Société Campéole, dans le cadre de la gestion du Camping de la Cité.

Ces dépenses seront bien entendu équilibrées par des recettes équivalentes.

Cependant, pour la première fois depuis que les conseils municipaux doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement, aucune reprise sur cette section ne sera nécessaire, et comme je l'ai déjà dit, il vous sera proposé d'affecter à l'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011.

Cette situation exceptionnelle est permise par la progression importante des produits que j'évoquerai dans un instant.

Par ailleurs l'attribution de compensation versée par Carcassonne Agglomération restera fixée à **8.400.000 €** dans l'attente de la finalisation des derniers travaux de la Commission d'Evaluation des Charges transférées.

De même, sera intégré dans ce budget, le produit issu de la nouvelle convention passée entre la Ville et le CIAS pour définir la mise à disposition de personnel communal dans la gestion des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole Maternelle (ATSEM **470.000 €**).

Enfin, aucune augmentation des dotations d'Etat n'est à prévoir, celles-ci ayant été gelées depuis 2011.

Le montant de ces dotations n'a pas, à l'heure actuelle été notifié à la Ville, mais leur évolution peut être estimée à :

Dotation forfaitaire :	- 0,93 %
Dotation de Solidarité Urbaine :	+1,7 %
Dotation Nationale de Péréquation :	+ 2 %

➤ **La fiscalité :**

Au jour de la rédaction de ce rapport, la Ville n'a pas reçu des services de l'Etat les estimations fiscales nécessaires à l'élaboration complète du budget .

Toutefois, les travaux menés par le Service Fiscalité de la Ville montrent que la progression globale des bases sera légèrement supérieure à **5 %** en 2012.

Ces bases n'intègrent encore que partiellement les résultats des travaux menés par notre service.

Dans ces conditions, le produit des contributions directes s'établirait à **34.000.000 €**

Ainsi, ce produit fiscal permettra de maintenir les taux 2012 au niveau de ceux de 2009, soit **15,94 %** pour la taxe d'habitation, **41,69 %** pour le foncier bâti et **113,05 %** pour le foncier non bâti.

Les taux d'imposition n'augmenteront donc pas pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.

Je rappellerai enfin qu'en 2012 s'appliquera la taxe d'aménagement qui se substituera à la taxe locale d'équipement, et que le taux applicable en centre ville a été réduit de moitié par rapport à la situation antérieure et maintenu au même niveau pour le reste de la Commune.

Ces éléments constitueront donc la structure des orientations budgétaires 2012 dont je vous invite maintenant à débattre, sans que ce débat soit suivi de vote.

**Monsieur Le président ouvre le débat et donne la parole à Monsieur LARRAT, Monsieur GARINO, Mme CARRAZONI et Monsieur FERNANDEZ**

**Chacun ayant pu s'exprimer, Monsieur Le Président clôt le débat.**

Conforme au registre des délibérations.

## **DELIBERATION N°02 : SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LA VILLE DE CARCASSONNE**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

Conformément à l'exposé des motifs de la loi du 12 juillet 2010 article 255 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière de **développement durable** à présenter, par Monsieur l'Adjoint Délégué au Développement Durable, à l'Environnement à l'Energie et au Numérique préalablement au débat sur le projet de budget 2012.

Le décret précise le contenu du rapport qui doit intégrer les cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement et notamment : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité mais aussi le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

L'objectif poursuivi au travers de l'action menée en faveur du développement durable s'articule autour des cinq finalités suivantes :

- Adaptation et lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- Le tout, au service d'une stratégie d'amélioration permanente.

A ce titre, la ville de Carcassonne, Préfecture de 49 368 habitants, a décidé de dresser l'état des lieux de sa prise en compte des préoccupations environnementales, couplée de sa volonté d'améliorer durablement la qualité et le cadre de vie de tout un chacun.

En effet, la municipalité s'est engagée de manière probante dans une démarche exemplaire de développement durable par le biais d'actions finalisées pour certaines, et en cours d'élaborations pour d'autres.

Symbole d'un partage d'expériences et de connaissances, et véritable laboratoire d'idées, ce document est établi afin de faire le point sur :

- les actions impulsées dans les directions respectives des services municipaux et les résultats obtenus,
- les actions prévues comme sources d'améliorations possibles.

Sur ce modèle, le rapport de développement durable se scinde en deux parties :

**La première partie « une mairie éco responsable » dresse le bilan des actions conduites** au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Collectivité :

**1. Le bilan social de la Collectivité**

**2. Le bilan environnemental direct**

**3. Les pratiques durables des agents et services municipaux**

**La seconde partie « Carcassonne, ville éco citoyenne permet d'aborder le bilan des politiques publiques,** des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire **en prenant en compte les cinq finalités du développement durable telles que mentionnées à l'article 110-1 du Code de l'environnement :**

1. La lutte contre le changement climatique, « **Carcassonne lutte contre le changement climatique,**
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, « **Carcassonne préserve ses ressources naturelles et son cadre de vie** »,
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, « **Carcassonne renforce les solidarités** »,
4. L'épanouissement de tous les êtres humains, « **Carcassonne accompagne tous les âges de la vie** »,
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, « **Carcassonne favorise l'économie durable** ».

Ces bilans **comportent** en outre **une typologie des pistes de progrès qui témoignent aujourd'hui de l'engagement des agents et des conseillers élus en faveur des actions et politiques publiques de développement durable.**

Les orientations 2012 de la collectivité, sont de mettre en avant, les modalités d'organisation, de pilotage, et de participation des acteurs et des citoyens (gouvernance du projet territorial de développement durable) ainsi que les impacts budgétaires et financiers pour la prise en compte de ces préoccupations.

Sur la base du présent rapport, le Conseil Municipal,

- prend acte du rapport présentant la situation en matière de développement durable de la ville, préalablement au débat sur les orientations budgétaires,
- cette délibération sera jointe au budget pour transmission au représentant de l'état.

Conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION N°03 : CAMPING MUNICIPAL DE LA CITE – AVENANT N°1 LOT N°1**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

La ville de Carcassonne a entrepris la rénovation intégrale des sanitaires du camping municipal de la Cité.

Les travaux ont démarré en janvier 2012 et aujourd'hui nous constatons des dégradations importantes sur les faïences qui initialement devaient être conservées.

Compte tenu de la qualité que nous souhaitons donner à notre camping et notamment notre démarche pour acquérir une étoile supplémentaire, il apparaît indispensable de reprendre l'intégralité des faïences des parois sur les trois blocs sanitaires.

Cette modification entraîne une plus value de 6 839,40 € HT qu'il convient de régulariser par voie d'avenant.

Lot n°1 : Titulaire SARL PECAL

Montant initial HT du marché	Montant HT avenant n°1	Nouveau montant HT du marché
76 429,89	6 839,40	83 269,29

Les crédits nécessaires au financement de cet avenant sont inscrits sur la ligne 21 2135 95/55 du budget primitif 2012.

Cet avenant représentant une augmentation de plus de 5 % par rapport au montant du marché initial, la commission d'appel d'offres sera saisie pour avis préalable à la décision du Conseil Municipal.

Nous sollicitons votre accord :

- sur le principe de la réalisation de ces prestations complémentaires
- sur la conclusion de l'avenant n° 1 pour le montant précisé ci avant,
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 dès que la délibération aura revêtu son caractère exécutoire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées  
Conforme au registre des délibérations.



**DELIBERATION N°04 : AVENANTS DE TRANSFERT DES MARCHES CONCLUS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CAMPING DE LA CITE**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

Par délibérations du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011, il a été adopté le principe de la reprise en gestion du Camping de la Cité ainsi que la transformation de sa forme juridique en Régie Personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Considérant cette modification, il convient de conclure un avenant de transfert au titre de l'ensemble des marchés conclus pour le fonctionnement du Camping de la Cité, soit en l'occurrence :

- Fourniture de produits pour la piscine et l'entretien du camping. Lot n° 1 Produits d'entretien pour la piscine. Marché n° 11026001 conclu avec la société OCEDIS
- Fourniture de produits pour la piscine et l'entretien du camping. Lot n° 2 Produits d'entretien. Marché n° 11026002 conclu avec la société ELIDIS
- Fourniture et livraison de produits d'épicerie. Marché n° 11024 conclu avec la société GEANT CITE 2
- Achat et livraison de denrées et produits alimentaires. Lot n° 1 Pain et viennoiseries. Marché n° 11023001 conclu avec la société LE BON CROISSANT
- Achat et livraison de denrées et produits alimentaires. Lot n° 2 Produits alimentaires – Vente en gros. Marché n° 11023002 conclu avec la société PROMO CASH
- Achat et livraison de denrées et produits alimentaires. Lot n° 3 Produits surgelés. Marché n° 11023003 conclu avec la société DAVIGEL
- Achat et livraison de denrées et produits alimentaires. Lot n° 4 Plats cuisinés et produits de terroir. Marché n° 11023004 conclu avec la société LA BELLE CHAURIENNE
- Achat et livraison de denrées et produits alimentaires. Lot n° 5 Pizzas surgelées pour la restauration rapide et le snacking. Marché n° 11023005 conclu avec la société IDEC BOX PIZZA
- Fourniture de boissons – Vente en gros pour le camping. Marché n° 11022 conclu avec la société NAVALS BOISSON DISTRIBUTION
- Mission d'assistance et de conseil sur la gestion du Camping de la Cité. Marché n° 11015 conclu avec le groupement solidaire SCP d'avocats BABY / SARL SOGIREX

Considérant la décision du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée nouvellement instituée, qui adoptera lors de son prochain Conseil d'Administration le principe de la conclusion de ces avenants de transfert,

Nous sollicitons votre accord sur :

- le principe de la conclusion de ces avenants de transfert pour chacun des marchés susvisés
- pour autoriser Monsieur Le Maire à signer ces avenants dès après que la présente délibération ait revêtu son caractère exécutoire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION N°05 : FESTIVAL 2012 : COMPLEMENTS**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

Dans le cadre du Festival de Carcassonne 2012, aux vues du succès du groupe LMFAO, une seconde date de programmation est en cours de négociation. Cette dernière n'est pas encore définie.

Les tarifs restent identiques à ceux du 26 juillet, à savoir :

Tarif unique : 42 € Tarif Réduit : 39 €

Il a été également convenu, de faire bénéficier à l'Office Municipal de Tourisme, d'une réduction de 50 % jusqu'à concurrence de 10 places, sur les spectacles de théâtre, danse, opéra et classique qui se dérouleront au Théâtre Jean Deschamps. Ces places seront vendues par leurs soins à certains de leurs clients dans le cadre de forfaits touristiques. L'Office Municipal de Tourisme s'acquittera auprès du Pôle Culturel des frais de location, représentant 3,80 € par place achetée.

Toujours dans le cadre du Festival de Carcassonne édition 2012, une seconde réduction de 20 %, sera effectuée à l'Office Municipal de Tourisme, sur les programmations de théâtre, danse, opéra et classique se déroulant au Théâtre Jean Deschamps, ainsi qu'au Château Comtal. La carte sera proposée par l'O.M.T., toutefois, les places seront vendues par le Pôle Culturel sur présentation de cette dernière. Les clients s'acquitteront des 3,80€ de frais de location lors de l'achat des places.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ces nouveaux éléments dans le cadre du Festival de Carcassonne et d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur Louis FERNANDEZ Maire-Adjoint à signer les contrats à venir, conformément à l'article 30 du code des Marchés Publics et à solliciter l'Etat, le conseil Régional et le Conseil Général pour obtenir une subvention la plus élevée possible

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION N°06 : CONVENTION AVEC L'INRAP RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – RECALIBRAGE DU RUISSEAU SAINT-MARTIN**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

Dans le cadre de l'aménagement d'un bassin de rétention à Montredon, accompagné du recalibrage du ruisseau saint Martin, afin de permettre la gestion des eaux pluviales du secteur liées à l'aménagement du Pole Santé, le Préfet de la Région Languedoc Roussillon a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive en date du 15 novembre 2010.

En effet, le projet d'aménagement jouxte une importante implantation gallo-romaine et médiévale.

La procédure de DUP engagée en 2010 auprès des services Préfectoraux permet désormais la prise de possession de l'ensemble des terrains concernés ; et par la même la réalisation de ce diagnostic, confié à l'INRAP en application de l'article L.523-1 du code du Patrimoine.

Le diagnostic doit intervenir préalablement à l'exécution des travaux d'aménagement du bassin. Il pourra donner lieu à la prescription de fouilles préventives par le Préfet de Région, à l'issue du diagnostic. Ces fouilles seraient alors à la charge de la commune.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'INRAP de l'opération de diagnostic.

L'emprise concernée par le diagnostic est celui de l'opération, à savoir 83 699 m<sup>2</sup>.

L'opération est prise en charge par l'INRAP. La ville s'engage mettre à disposition le terrain et ses accès pendant toute la période de diagnostic.

Le conseil Municipal est sollicité pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le site de Montredon.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

Conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION N°07 : FOURRIERE MUNICIPALE AUTOMOBILE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – PERIODE TRANSITOIRE**

Date de publication par voie d'affichage : le 13 mars 2012

Date de transmission à la Préfecture : le 13 mars 2012

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

En 2009, la Ville a conclu, pour une durée de 5 ans, avec la **société Frédéric Deville Compagnie** une délégation de service public pour la gestion de la fourrière municipale, après procédure de délégation simplifiée en vertu de l'article L-1411-12.c du Code général des collectivités territoriales.

La société Frédéric Deville Compagnie ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, il convient que la Ville prenne les dispositions pour assurer la continuité de ce service public dans les meilleures conditions.

A cet effet, une nouvelle procédure devra être engagée après:

- avis de la commission consultative des services publics locaux,
- avis du comité technique paritaire,
- adoption par le Conseil municipal,
- consultation, par voie de procédure de délégation simplifiée en vertu de l'article L-1411-12.c du Code général des collectivités territoriales, induisant la non application des dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-1 dudit Code eu égard au fait que : « *le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106 000 euros* ».

Par ailleurs, considérant :

- la liquidation judiciaire du délégataire,
- les délais et modalités de procédure nécessaires pour procéder au renouvellement du contrat,
- l'obligation pour la Ville de garantir la continuité de ce service public,
- la mise en concurrence diligentée entre plusieurs opérateurs économiques référents,
- l'examen des propositions et les entretiens diligentés,

Il vous est proposé de conclure une délégation de service public pour une période transitoire d'un an, avec la SARL CA 23 rue Cailhau Lannolier 2 Carcassonne qui présente les qualifications et les garanties pour exercer la gestion de la fourrière municipale.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

Conforme au registre des délibérations.

<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012 .....</b>	<b>2</b>
<b>SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LA VILLE DE CARCASSONNE.....</b>	<b>6</b>
<b>CAMPING MUNICIPAL DE LA CITE – AVENANT N°1 LOT N°1 .....</b>	<b>8</b>
<b>AVENANTS DE TRANSFERT DES MARCHES CONCLUS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CAMPING DE LA CITE .....</b>	<b>9</b>
<b>FESTIVAL 2012 : COMPLEMENTS .....</b>	<b>10</b>
<b>CONVENTION AVEC L'INRAP RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – RECALIBRAGE DU RUISSEAU SAINT-MARTIN.....</b>	<b>11</b>
<b>FOURRIERE MUNICIPALE AUTOMOBILE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – PERIODE TRANSITOIRE.....</b>	<b>12</b>